PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES ★22★65★

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 17 Juillet à Tarbes heures 16h30

Observations de M[1] VIDAL Hélène.

(1) Ce projet paraît être un gouffre financier qui ne tient pas compte des conditions environnementales actuelles : bétonner encore et encore, dépenses gargantuesques en eau sur une petite commune obliger tous les patients et les visiteurs à circuler encore plus, ne pas savoir réhabiliter l'existant. On sait aujourd'hui que les architectes veulent améliorer, transformer pour rénover au mieux le bâti. Compte tenu des photos présentées, des voies d'accès des parkings, du bâtiment comme une verrue sur le paysage, (atout majeur des Hautes Pyrénées) on ne voit pas l'utilité et la cohérence d'un tel projet. D'autant que rien ne fait allusion à l'aménagement des locaux actuels = Friches industrielles ? En conclusion je vous fait part de mon désaccord pour ce projet aberrant. fidas

22 juillet 2026 8h45 ouverture permanence

(2) CASSAGNE Marcel

Cette enquête d'utilité publique finira, comme l'enquête précédente menée par la CNDP aux archives municipales dans un puits d'oubli.

Depuis des années, les usagers du service public de Santé dans et avec une majorité majuscule s'élèvent contre ce projet. Des dizaines de milliers de signataires d'une pétition citoyenne se sont exprimés. Leur parole pour l'heure reste lettre morte.

Chaque citoyen me détient une expertise d'usage relativement à ce service public - Il elle peut argumenter dans le détail sur les impacts néfastes de ce projet et ce sur plusieurs plans

- Au plan environnemental et écologique l'artificialisation des sols est majeure, les zones humides saccagées les arbres remarquables seront scies - Beton et goudron sont les deux matières primordiales à ce chantier.

La démultiplication des routes, des accès, ds stationnements est l'exemple même de ce qui-d

(1) *Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.*

ne faut pas faire en cette configuration où la crise climatique s'accélère, mettant en péril le vivant sous toutes ses formes.

La proximité des services publics est menacée, les éloignements deviennent la norme. Une désorganisation territoriale patente en est la conséquence

- Au plan service public, on ne peut pas être ignorant de la disparition de nombre de lits. Belle opportunité pour le secteur privé qui, à Tarbes, verra un accroissement lucratif de sa patientèle

- A niveau prise en compte des citoyens, on en reste à un semblant de démocratie consultative qui prive de tout pouvoir réel concret.

Ce projet est un exemple de plus qui illustre l'itinéraire de l'égarement pris par des décideurs qui ne semblent pas avoir une conscience précise de la réalité.

Dernièrement, ayant été hospitalisé, allongé sur un brancard, j'interrogeai le personnel soignant qui me menait au bloc opératoire. Constatant l'état fonctionnel de leur outil de travail je leur demandai ce qu'ils pensaient de sa fermeture - Ils la trouvaient irresponsable, ajoutant ceci: "On peut dire ce qu'on veut, mais, quoi qu'on fasse, tout se décide là haut".

Le fatalisme n'est pas un bon signe de santé et là est tout le paradoxe d'un projet qui a pour objectif de soigner.

Les alternatives existent - Le maintien et l'amélioration des sites existants aura été porté par nombre de personnes (la majorité).

(2) Courrier de 4 pages Jean Organisation Richard Cabos, (4 pages)

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

(3) Permanence du 22/07/2026 à Tarbes dites aux CE.S

Contribution remise à la commission d'enquête, à la permanence du 22/07/2026, à la Bourse du Travail à TARBES.

A l'attention du commissaire enquêteur/de la commission d'enquête publique

Projet : nouvel hôpital de Tarbes-Lourdes – Site de Lanne

Référence : Enquête publique ouverte du 6 juillet au 25 septembre2026.

Je soussigné Richard Cassou, je soussigné Jean Orgambide

Déposons la présente observation dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de construction du nouvel hôpital sur le site de Lanne.

Contexte : intégration des OAP 37 et 43 dans le projet hospitalier.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)37 et 43 du PLUi du canton d'Ossun sont indissociables du projet du nouvel hôpital de Lanne car

1. L'OAP37-3.68 ha a pour vocation d'accueillir des commerces et activités de service dont un hôtel hospitalier indispensable pour développer la chirurgie ambulatoire (comme prévu dans le projet médical du CHTL) et d'assurer une offre de soins compète et attractive pour les patients et les professionnels
2. L OAP 43 -14.07 ha compète cette dynamique en prévoyant des équipements d'intérêts collectif et services publics associés.

Ces deux OAP font donc partie intégrante du projet, le périmètre des deux OAP est classé en zone AUh du PLUI zone à urbaniser destinée à l'aménagement du futur hôpital Tarbes-Lourdes.

Elles doivent être traitées comme telles dans les études d'impacts (17.75ha supplémentaires).

Nous identifions deux lacunes majeures :

- L'absence d'études d'impacts environnemental
- et de compatibilité avec la loi ZAN.

- <u>L'absence d'étude d'impacts</u>

 .Le dossier d'enquête publique ne contient aucune étude d'impact spécifique pour les OAP 37 et 43 alors que ces zones génèreront des flux supplémentaires (trafic, consommation d'eau, production d'effluents, artificialisation des sols) et leur intégration dans le projet hospitalier implique une augmentation des pressions environnementales (ex pollution, consommation des ressources).

Nous demandons que le dossier précise

-les études hydrauliques réalisées pour les OAP37 et43.

-les solutions de traitement des effluents (ex station d'épuration dédiée, raccordement au réseau existant).

-les mesures de prévention des risques d'inondation (ex bassins de rétention).

Exigences légales : *loi sur l'eau (article L214-1 et suivants du code de l'environnement). Toute opération impactant les milieux aquatiques doit faire l'objet d'une autorisation ou déclaration.*

-règlement du PLUi :il doit prévoir les modalités de gestion des eau pluviales et usées.

Sur les servitudes aéronautiques et compatibilité avec l'hélistation.

Les OAP37 et 43 ne semblent pas avoir fait l'objet d'une étude de compatibilité avec :

- les servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes (proximité inférieure à 3 km)
- les servitudes radioélectrique(psr) pour l'hélistation (risque de perturbations électromagnétique, obstacles)
- Les trouées atterrissage-décollage de l'hélistation.

Demande : ce dossier doit intégrer

- une étude de compatibilité entre les OAP 37 et 43, et les servitudes aéronautiques (hauteurs, matériaux et équipements).
- -Les avis de la DGAC et du SNIA sur ces OAP.
- un plan de mitigation en cas de non-conformité (ex ; réduction des hauteurs, blindage électromagnétique).

Exigences légales : *-code de l'aviation civile (art. L282-1 et suivant). Les projets en zone de servitudes aéronautiques doivent respecter les hauteurs maximales et éviter les obstacles.*

_ Avis obligatoire de la DGAC pour toute construction à proximité d'un aéroport ou d'une hélistation.

Absence d'informations sur les procédures d'attribution et la propriété des terrains.

Le dossier ne précise pas ;

- -in fine les propriétaires des terrains OAP 37 et 43 : - CHTL
 - conseil départemental,
 - commune de Lanne
 - promoteur privé
- les modalités d'attribution (vente en lot, bail, concession) le maitre d'œuvre
- Les critères utilisés pour choisir les attributaires (appel d'offre, projet médicale prioritaire)

Les risques :

-manque de transparence: sans règle claire **risque de favoritisme** ou **de spéculation foncière.**

-Incertitude juridique : les attributions doivent respecter le code général de la propriété de la personne publique et le code de l'urbanisme.

En conséquence, nous demandons solennellement

1. L'intégration immédiate des OAP 37 et 43, dans l'étude d'impact globale du projet avec :
 -une évaluation environnementale (artificialisation, gestion de l'eau, effluents, biodiversité)
 -une analyse de compatibilité avec la loi ZAN (justification des exceptions, compensations).
 -une étude hydraulique pour la gestion des eaux pluviales et usées.
 -une analyse de la consommation des ENAF (espace naturel agricole et forestiers) pour les OAP 37 et 43.
 - le bilan GES complet et un plan de réduction (absence de bilan GES pour le fonctionnement de l'hôpital et des OAP 37 et 43- non-respect des objectifs du SRAE Occitanie).
 -une étude de mobilité et un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre lié au trafic.
 -une étude de conformité avec le SAGE Adour et les autorisations correspondantes (conformité avec le SAGE Adour règle numéro 2).

2. Une étude de compatibilité avec servitudes aéronautiques.
 -avis de la DGAC et du SNIA sur les OAP37 et 43.
 -mesure de mitigation en cas de non-conformité.

3. La clarification des procédures de décision. La publication pour les OAP 37 et 43 d'un cahier des charges précis incluant :
 -in fine le ou les noms du propriétaire des OAP37 et 43.
 -les modalités d'attribution (vente, bail, concession).
 -la désignation des autorités compétentes pour valider ces attributions (le CHTL, le conseil départemental, la commune de Lanne) .
 -les critères de sélection et le processus de décision : collégiale, unilatéral.

4. Et si nécessaire le report de l'enquête publique jusqu'à régularisation du dossier avec l'intégration des éléments ci-dessus et la publication des avis manquants.

RC

JO

17h00 Fin de la 2ème permanence

(4) Le 30 juillet 2026 9h30
Anne Marie WOLSFELT
14 Place du Maréchal Foch 65000 TARBES
06 85 61 22 10

Désire vivement que l'hôpital de Tarbes reste à Tarbes.
Je ne comprends pas pourquoi on le déplace.
Cordialement

(5) Il est impératif que l'hopital reste sur Tarbes. La population sur Tarbe est vieillissante et je pense que je ne suis pas la seule.

(6) Je suis opposée du départ de l'Hôpital de Tarbes. On peut faire des améliorations à l'hôpital actuel. Gardons NOTRE HÔPITAL. M. Herberg

(7) Je tiens que l'hôpital de Tarbes reste - Je suis une personne d'un certain âge - INTERDIT DE TOUCHER NOTRE HÔPITAL. Dermine

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

(8) Je suis opposée à la construction du nouvel hôpital de Tarbes. Economiquement celui ci me convient très bien, car il est au centre de la Ville de Tarbes.

Cordialement

Je suis opposé à la construction du nouvel hopital qui se situe à LANNE car l'hopital actuel me convient très bien il est à Tarbes et étant âgé je veux me rapprocher de cet hopital à pied donc je m'oppose à ce nouvel hopital.
merci de votre comprehention.

Tarbes, le 27/8/2026

(10) Je suis opposé à la construction d'un hôpital commun à Lanne. La distance et donc le temps de transport seront grandement allongés or chaque minute compte en cas d'infarctus, d'AVC ou d'accident grave. De plus, je considère que le nombre de lits prévu à Lanne est beaucoup trop faible compte tenu du vieillissement de la population du département.
Christophe PENIN

(11) Je suis opposé à la construction de l'hôpital à Lanne
L'hôpital de TARBES doit rester à TARBES
dans ce cas je vais cité le Cas Hôpital de Toulouse est bien à Toulouse donc il n'est pas Colomiers.
Il faut que l'hôpital de TARBES reste à TARBES

Christiane ROUX épouse ABADIE

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES ★ 22 ★ 65 ★

(12) Je suis contre la construction de l'hôpital commun à Lanne. En effet, je suis âgée et je souhaiterais que le nouvel hôpital soit construit à Tarbes, vu la distance très importante entre Tarbes et Lanne. Le nombre de lits prévu est également assez important, vu le nombre de malades qui sera supérieur dans les années à venir.
Arlette PENIN.

On aimerait connaître les plans d'un nouvel hôpital sur le site Tarbes-Lanne Gespe. Pourquoi 11 ans de travaux pour le scénario 2 ?
Une délocalisation de l'hôpital à Lanne semble incompréhensible :
problème de transport évidents, même s'il y a des navettes pour acheminer les patients.
Partir de l'existant, et construire à côté me paraîtrait plus judicieux.
Isabelle Burgué

(13) Bonjour Madame, Monsieur.
Je suis contre le projet de construction du futur Hôpital à Lanne commune de Tarbes Lourdes.
Cette décision de déplacer cet hopital trop éloigné de la Ville 40% de la Population à 60 ans certains sans Véhicules et finances pour se déplacer le Stationnement Para-Fit gratuit?
Pénalise aussi les habitants des cotteaux le haut Adour et la Vallée des gaves.
Actuellement l'Hôpital est très bien placé Blanchissaie, école des infirmier et banc du sang à proximité. Pourquoi changer?
Remboursement de trajet en U.S. ? TAXI ambulance pourquoi tant de frais non engagés?
Et sur le plan écanomique?
Mme Vincent Marie Pierre

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES
22 * 65

l'ens des interêts en Reunion (escale de Cayes et au 3
cyclone) d'autant qu'aucune communication effi
n'en est faite -
Ceci étant dit, ce projet n'est pas financé de pes
certaine (et une somme de lits qu'échellement en
les hôteliers en place
vous mettre en avant "le moderniste" mais c'est l'éle
des jeunes pour l'ensemble du département.
La proximité est l'atout n°1 pour une quali
de soins dans le département.
Nous nous déjà à Bofuers la suppression des
urgences de nuit et l'intermittence de celles de
mesures prises à la mobilisation des intervenants
d'autant que le service des urgences à Bofuers
toujours été très effectif.
Elles sont très utiles car nous avons deux ville d
les villes touristiques été comme hiver !--
Le service des urgences de Terre Durchepé ne s'en
Beaucoup de jeunes (3H, 4H -- 8H d'attente !-

Nous avons toujours de cesser ni d'être
les promesses toujours efforcées -

Les gens considérés et traités en empêchement
européens par Laure pourrait sans aucun doute
de moderniser l'hôpital de Terre, Bofuers
tonds et hommes-- et ainsi entre le profes
des services privés comme l'armée à Terre, Pom
le tourisme etc. ----

Les usagers le jugent cher -

Ce projet de Loi est un bon sens,
Conforme aux intérêts de la population
de ce département -

Je crois ne pas le mix de tirs ceux que
j'ai rencontré et qui ne peuvent pas
se déplacer -
J'espère que nous serons entendus -

Je suis opposée à l'installation d'un nouvel hôpital à LANNE. L'actuel a vu naître ma fille aînée comme même en dehors du département. Des membres de ma famille y ont été soignés de très bonne façon au fil des années, sans reproche. Le personnel soignant est très compétent et l'heure où l'on parle de économie dans tous les secteurs, à quoi bon cette reconstruction ?

Colette LAPEYRE

14 Marque Huber
Il suffit de copier la fabrique Pinal de St Dié (80 x 12,5 m) construite par le forbain classé au patrimoine de l'UNESCO.
Pour ménager l'hôpital actuel de Tarbes, rue de Ruisseau de Lagespe

15 Je suis opposé au projet de l'hopital de Lanne. Personnellement je trouve qu'il est primordial de conserver et rehabiliter les hopitaux de Tarbes et Lourdes. Ayant déjà perdu le service des Urgences de la polyclinique de l'Ormeau Centre de Tarbes, il deviendrait davantage compliqué voir pour certaines, impossible d'accéder aux soins.

Mme Emmanuelle BRETTI

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES